



La volonté  
de négocier,  
la force  
de s'opposer!

## Section Nancy-Metz



CR SNPTES - Commission d'arbitrage de mobilisation du droit à la formation - Mai 2019

### **Compte-rendu SNPTES de la Commission Droit à la Formation du 29 mai 2019**

#### **3 dispositifs sont arbitrés:**

**Bilan de compétences** (24h d'absence + inscription à l'organisme conventionné UL);

**VAE** (24h d'absence + 50% de la prestation (700€ sur 1400€);

**Congé Personnel de Formation** (ex-DIF) *avec ou sans* Congé de Formation Professionnelle (CFP) en complément (jours d'absence, participation aux frais selon barème) avec **cette année la possibilité, traitée à part, du financement du permis de conduire.**

La VAE débouche généralement sur une demande de formation l'année suivante via un CPF/CFP pour acquérir les compétences complémentaires en vue du diplôme visé.

Il a été rappelé:

1. qu'un budget est voté pour ces actions, mais qu'il n'est pas limitatif et peut être augmenté au besoin.
2. qu'il s'agit de projets professionnels *personnels*, sans accepter un critère d'adaptation au poste ou à son évolution ou aux besoins de l'établissement (critère souvent revendiqué, à tort, par les responsables hiérarchiques)

- **15 demandes de bilan de compétences** (donc 5 CDI, 10 titulaires; 2 PRCE, 4 MCF; 9 Biatss = 3 A, 2 B, 4 C; 3 IUT NB, 2 EEIGM) : **15 OUI**

Plusieurs projets ou motivations restent vagues, la stagnation des fonctions et des carrières est évoquée plusieurs fois y compris pour les enseignants-chercheurs; le bilan de compétences est bien indiqué pour aider les collègues à y voir clair.

Le nombre d'enseignants-chercheurs nous a interpellé, la démarche pouvant déboucher sur une reconversion hors enseignement voire hors établissements d'enseignement. Il est vrai que pour les Biatss il y a des tas de métiers au sein de l'ESR, ils peuvent donc se reconvertir dans les établissements. Mais le SNPTES a perçu un questionnement dérangeant du mythe de la "vocation de prof"....

- **6 demandes de VAE** (3 CDD, renouvellement acquis; 6 Biatss = 2 A, 3 B, 1 C): **6 OUI**

Là aussi les projets sont parfois encore flous au moment de l'examen des demandes. Le choix de la commission a été d'accorder et de laisser les équipes pédagogiques décider de la pertinence de la démarche.

- **23 demandes de mobilisation du Compte Personnel de Formation** (5 ECH, 15 Biatss = 7 C, 3B, 6 A; **20 OUI, 2 refus** suite à vote (à chaque fois égalité, voix prépondérante de la présidente pour le refus), **1 décision en sursis** (formation personnelle sans inscription à un organisme)

- REFUS n°1: 1 BIATSS avec avis défavorable de son directeur appuyé sur les nécessités de service

5 avis favorables (dont le SNPTES), 2 abstentions 5 refus.



La volonté  
de négocier,  
la force  
de s'opposer!

## Section Nancy-Metz



CR SNPTES - Commission d'arbitrage de mobilisation du droit à la formation - Mai 2019

La présidente (VP RH) a tranché, et a refusé.

- REFUS n°2: avis défavorable du directeur appuyé là-aussi sur les nécessités de service. Le DRH a bien affirmé que lesdites nécessités de service (compétence spécifique, effectif du service) ne peuvent pas systématiquement être invoquées pour réduire ou annuler le droit à la formation de chaque agent. La structure, après un premier refus, doit s'organiser pour pouvoir accepter la 2e ou 3e demande.

- SURSIS: une EC qui veut préparer une agrégation, sans suivre de formation. Cela pose un problème de justification de ses heures de congés de formation par rapport aux autres qui fournissent des justificatifs. Il a été décidé de surseoir et de lui demander de s'inscrire en formation, même à distance, pour suivre une préparation au concours.

Nouvelle possibilité : **financement du permis de conduire.**

3 demandes.

Les textes disent bien que le projet de formation doit répondre dans ce cas précis à une *nécessité* dans le projet professionnel personnel (et encore une fois, pas nécessairement pour les besoins du service) Ce n'est pas clairement démontré dans les 3 dossiers présentés, ces demandes sont plutôt "de confort"

La commission a décidé que ce n'était pas dans ses priorités, elle souhaite financer davantage des demandes orientées sur le développement de compétences professionnelles. Le risque est que l'UL finance le permis de tous les jeunes agents, sans nécessité identifiée dans leurs situations professionnelles présentes ou à venir.

**Au total**, des dispositifs diversifiés, et des demandes plus nombreuses que les années passées.

Il y a donc une bonne diffusion de l'existence de ces dispositifs. L'accompagnement par le service Formation est très individualisé, et les dossiers très bien maîtrisés. A chaque fois la discussion porte bien sur la légitimité de la demande et sa faisabilité pour le service, jamais sur des considérations budgétaires.

2 votes, tous les 2 à égalité (le SNPTES ayant 2 voix), qui n'ont basculé que par la voix prépondérante de la présidente. Il s'agissait surtout pour le SNPTES de faire passer le message sur l'invocation des "nécessités de service".

A notre demande, la VP a précisé que oui le président peut réglementairement aller contre l'avis de la commission, mais qu'il ne le fera pas.

C'est donc une commission qui tourne, où il y a du dialogue et où c'est bien le vote paritaire qui décide.

A noter, le SNPTES sera vigilant sur les composantes où il semble que les agents s'absentent ou se sauvent.

Vos représentants SNPTES à cette commission  
Emmanuel Maujean / Anne Laplace-Chassard